



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

ASSOCIATION « LE FESTIN »

**21, rue Eugène Delacroix
94 410 Saint-Maurice**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31.12.2025**

Aux membres de l'Association « LE FESTIN »
21, rue Eugène Delacroix
94 410 Saint-Maurice

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Le Festin » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 Septembre 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application, du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans le paragraphe « Changement de méthode comptable / Première application du règlement ANC n°2022-06 ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification des appréciations, je vous informe que les appréciations suivantes, qui selon mon jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur :

- la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, exposée dans la note « changement de méthode / Première application du règlement ANC n°2022-06 » page 6 de l'annexe. Mes travaux ont notamment consisté à vérifier :
 - la conformité au règlement ANC n° 2022-06 du bilan d'ouverture retraité selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat ;
 - la conformité à ce même règlement des états financiers de l'exercice 2025 ;
 - le caractère approprié de l'information donnée dans l'annexe sur les changements intervenus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés ce jour par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article 821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.



Cécile Vidal

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Membre de la compagnie de Versailles

Versailles, le 23 Septembre 2026

Cécile VIDAL

Signature du Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	17 825	17 825		
	Autres immobilisations corporelles	12 406	11 070	1 337	475
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	153		153	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 022		1 022	1 022
	Total II	31 406	28 895	2 511	1 497
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes	585		585	360
	Créances				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 000		30 000	5 599
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	72 763		72 763	20 444
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	38 004		38 004	113 802
COMPTES DE REGULARISATION	Total III	141 352		141 352	140 205
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		172 758	28 895	143 863	141 702

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(9 692)	(16 181)
	Excédent ou déficit de l'exercice	51 115	6 639
	Situation nette (sous-total)	41 424	(9 542)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	41 424	(9 542)
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	44 267	60 073
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instrument financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 239	12 857
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	16 740	10 994
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	193	40 068
	Produits constatés d'avance	35 000	27 251
	Total V	102 439	151 243
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	143 863	141 702

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	320 050	95 593
	dont parrainages	277 849	36 261
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	130 513	115 502
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		133
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	7 251	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 535
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	3 607	7
	Total des produits d'exploitation	461 420	212 770
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	121 354	63 902
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 625	1 945
	Salaires	211 091	77 679
	Cotisations sociales	108 794	34 947
	Dotation aux amortissements et dépréciations	590	610
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	27 883	28 046
	Total des charges d'exploitation	475 338	207 129
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(13 918)	5 640

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(13 918)	5 640
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 323	73
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		3 323	73
RESULTAT FINANCIER		(3 323)	(73)
RESULTAT COURANT avant impôts		(17 241)	5 567
Produits exceptionnels			294
Charges exceptionnelles			7 466
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(7 173)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(68 356)	(8 245)
TOTAL DES PRODUITS		461 420	213 063
TOTAL DES CHARGES		410 304	206 424
EXCEDENT ou DEFICIT		51 115	6 639
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **143 863** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **461 420** euros
 - un total charges de **410 304** euros
 - dégage un résultat de **51 115** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association LE FESTIN** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Présentation de l'association

L'association LE FESTIN est une compagnie de théâtre fondée par Anne-Laure LIEGEOIS en 1992 et elle a pour but de :

- de créer et de présenter des spectacles et des événements théâtraux en différents lieux et pour tous publics ;
- l'étude, la recherche, la diffusion et l'échange de moyens de communication dans le domaine théâtral, leurs applications en spectacle et à l'enseignement, et la publication de ces travaux ;
- la participation à l'éducation permanente, sous forme de débats, démonstrations, stages et ateliers.

L'association ne fait pas appel à la générosité du public.

Le principal subventionneur de l'association est le Ministère de la Culture.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques

- L'année 2025 est marquée par la tournée de "Phèdre".
- L'association a comptabilisé un crédit d'impôt théâtre à hauteur de 68 356 euros au titre du spectacle "Phèdre".

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **143 863** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **461 420** euros et un total **charges** de **410 304** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **51 115** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du changement de méthode comptable décrit dans le paragraphe suivant.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable / Première application du règlement ANC n°2022-06

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n°2018-06.

Cette première application du règlement n°2022-06 à compter du 1er janvier 2025, analysée comme un changement de méthode comptable, a principalement conduit à des adaptations de présentation des états financiers, sans remise en cause des méthodes d'évaluation antérieurement retenues. Ces changements n'ont pas d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice ni sur les principaux agrégats financiers de l'association, à l'exception du reclassement des charges constatées d'avance au poste Créances.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| ● Matériel industriel | 1 à 5 ans |
| ● Matériel de transport | 5 ans |
| ● Matériel de bureau et informatique | 3 ans |

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Contributions volontaires en nature

Il n'y a pas de contributions volontaires en nature dans l'association.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	17 825					17 825
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	1 280					1 280
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 675		1 451			11 126
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		28 780		1 451			30 232
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés			153			153
	Prêts et autres immobilisations financières	1 022					1 022
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 022		153			1 174
TOTAL		29 802		1 604			31 406

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels				17 825			17 825
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport				1 280			1 280
	Matériel de bureau, mobilier				9 200	590		9 790
Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					28 305	590		28 895
TOTAL					28 305	590		28 895

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 022		1 022
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	30 000	30 000	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	68 356	68 356	
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 545	3 545	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	863	863	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	103 785	102 763	1 022
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	44 267	21 952	22 316	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 239	6 239		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	320	320		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 908	13 908		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 470	1 470		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 042	1 042		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	193	193		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	35 000	35 000		
	TOTAL DES DETTES	102 439	80 124	22 316	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		15 792			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(16 181)	6 639			(9 692)
Excédent ou déficit de l'exercice	6 639	(6 639)	51 115		51 115
Situation nette	(9 542)		51 115		41 424
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(9 542)		51 115		41 424

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients, usagers					
	Sur créances reçues par legs ou donations					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
	TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		35 000	35 000
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			35 000

Annexe libre

Concours publics et subventions:

L'association a perçu les subventions et concours publics suivants au cours de l'exercice:

- Ministère de la Culture: 130 000 euros
- APAJ: 513 euros

Contributions financières:

L'association a perçu les contributions suivantes au cours de l'exercice:

- JTN: 2 800 euros
- Ecole de la Comédie de Reims: 4 451 euros